

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 952

17 avril 2008

### SOMMAIRE

Alginic S.à.r.l. ....	45693	Johder Holding S.A. ....	45681
Allied Equity S.à r.l. ....	45665	Laline S.A., SPF ....	45663
Anatlux S.A. ....	45681	LOGISTIS II Luxembourg S.à.r.l. ....	45676
Assenagon Asset Management S.A. ....	45661	Maréchalerie Goedert S.à.r.l. ....	45692
Aurea Finance Company ....	45678	MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR .....	45675
Axafil S.A. ....	45692	Modasia Holding S.A. ....	45691
BE Investco Luxembourg S.à.r.l. ....	45689	Modaven & Co SCA ....	45658
BlueBay High Yield Investments (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	45674	Morgan Stanley Ursa S.à r.l. ....	45676
BT Construction S.à r.l. ....	45673	Mosaïques ....	45694
Calyx Immobilière S.A. ....	45673	New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l. ....	45662
Chaos S.A. ....	45677	O-Two S.A. ....	45678
Devera S.A., SICAR ....	45680	Patate S.à r.l. ....	45664
Eastern Property Investment 2 S.C.A. ...	45674	Perseus Immobilien Gesellschaft 10 ....	45650
East-Lux Business Center S.à r.l. ....	45689	Pilkington Luxembourg No. 1 S.à r.l. ....	45677
"Eat S.à r.l." ....	45696	Plazza Investments & Properties S.à r.l. .....	45664
Eberno ....	45664	RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	45675
Emmetre Immobiliare S.A. ....	45675	Reckitt Benckiser S.à.r.l. ....	45655
Entreprise de Construction Lemos Sàrl ..	45674	Reigate Square Holdings S.à r.l. ....	45674
Fields Holding S.A. ....	45663	Rotomade S.à.r.l. ....	45694
Fields Holding S.A. ....	45665	Royale Neuve II S.à r.l. ....	45673
Finanzcosta S.A. ....	45690	Sage ....	45663
Garage SCHROEDER S.à r.l. ....	45678	Skandinaviska Enskilda Banken S.A. ....	45657
Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company ....	45676	Solupro S.A. ....	45664
Gozewijn S.A. ....	45678	Stendhal Rouge S. à r. l. ....	45665
Guardy Assets Network SA ....	45674	Tinsel Group S.à r.l. ....	45676
ILP III S.C.A., SICAR ....	45676	Traitements et Salaires S.à r.l. ....	45689
Interlampe ....	45696	Tristan S.A. ....	45681
International Housing Solutions S.à r.l. ...	45658	Vandus ....	45675
Invista Real Estate Opportunity Fund Wit- ney S.à r.l. ....	45681	Villers S.A. ....	45665
Ipsyinvest S.A. ....	45663		

**Perseus Immobilien Gesellschaft 10, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.808.

In the year two thousand and eight, on the twentieth of March.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

The private limited liability company "PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.à r.l.", with registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127.199,

duly represented by Hassane DIABATE, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on March 20, 2007.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act that it is the sole actual shareholder of the public limited company "PERSEUS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 10", (hereafter the "Company"), with registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.808, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on October 11, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2683 of November 22, 2007,

and that it takes, through its representative, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company, in order to transform it from a public limited company ("Aktiengesellschaft" - "AG") into a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung" - "G.m.b.H.").

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company so as they read as follows:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung") under the name of "PERSEUS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 10", (hereafter the "Company"), which will be governed by these articles of association (the "Articles") as well as by the relevant legal dispositions.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the purchase and sale of immoveable properties as well as real estate management.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities, to grant to the companies, in which it has participating interests either directly or indirectly or to the companies which are controlled by the same persons as the Company, any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the applicable legal dispositions.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes), preferred equity certificates, convertible preferred equity certificates and debentures.

The Company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a collective decision of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (310.- EUR) each.

All the shares have been subscribed and fully paid up.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6.** The share capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

**Art. 7.** Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

**Art. 8.** Shares shall be freely transferable between shareholders.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholders with the unanimous approval of all the shareholders.

**Art. 9.** The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs or creditors of the shareholders are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

**Art. 11.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a Manager elected by the general meeting becomes vacant, the remaining Managers thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 12.** The Board of Managers chooses among its members a chairman.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the Managers present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two Managers.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented; proxies between Managers being permitted, with the restriction that a Manager can only represent one of his colleagues.

The Company will be validly bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person(s) whom such signatory power will be delegated by the Board of Managers.

The Managers may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, fax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions, approved and signed by all Managers, shall have the same effect as resolutions voted at the Managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

**Art. 13.** Decisions of the Board of Managers are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 14.** The minutes of the meetings of the Board of Managers shall be signed by all the Managers having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one Manager or by a proxy.

**Art. 15.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest within the limits of the Company's purpose.

All powers not expressly reserved to the general meeting of the shareholders of the Company by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as subsequently modified (the "Law"), or by the present Articles of the Company, fall within the competence of the Board of Managers.

**Art. 16.** The Board of Managers may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons, who need not be shareholders of the Company.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the Managers are not held personally responsible.

As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18.** The Company is supervised by one independent auditor who is appointed by the general meeting of the shareholders, which determines its remuneration. The independent auditor can be dismissed at any time by the general meeting of the shareholders.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of the shareholders for a period not exceeding six years.

**Art. 19.** Every shareholder may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 20.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes re-presenting more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by a majority of the shareholders representing seventy five percent of the capital.

In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the Articles, are assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

**Art. 21.** The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 22.** Every year, the annual accounts are drawn up by the Managers.

**Art. 23.** The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 24.** Out of the net profit, five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions: (i) interim accounts are drawn up by the Board of Managers; (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve; (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the General Meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts; (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the share-holders must refund the excess to the Company.

**Art. 25.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be shareholder and who are appointed by the shareholders who will specify their powers and remuneration.

**Art. 26.** For all points not regulated by these Articles, reference is made to the provisions of the Law and its modifying acts, concerning trading companies.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves that the current directors of the Company as listed below be requalified as managers of the Company and shall continue their management duties for an undetermined duration:

- a) Mr. Nico HANSEN, manager, born in Differdange, (Grand Duchy of Luxembourg), on 31st of March 1969, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
- b) Mrs. Sophie BATARDY, private employee, born in Lille, (France), on 22nd of January 1963, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
- c) Mr. Peter MATHIS, manager, born in Wolfenschiessen, (Switzerland), on 17th of January 1953, residing in CH-8400 Winterthur, Sonnenbergstraße, 39.

#### *Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 1,820.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the German version:**

Im Jahre zwei tausend und acht, den zwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul FRIEDERS, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PERSEUS REAL ESTATE INVESTMENT S.à r.l.", mit Sitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 127.199,

vertreten durch Hassane DIABATE, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 20. März 2008.

Besagte Vollmacht bleibt, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden, dass sie einziger aktueller Aktionär der Aktiengesellschaft "PERSEUS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 10", (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 132.808, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 11. Oktober 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2683 vom 22. November 2007, ist,

und dass sie, durch ihren Vertreter, folgende Beschlüsse fasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Komparentin beschließt, die Rechtsform der Gesellschaft abzuändern, um sie von einer Aktiengesellschaft ("AG") in eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (G.m.b.H.) umzuwandeln.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Komparentin beschließt, die Statuten vollständig neu zu fassen, um sie der neuen Rechtsform der Gesellschaft anzupassen:

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "PERSEUS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 10", welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf sowie die Verwaltung von Immobilien.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie mittelbar oder unmittelbar beteiligt ist oder an Unternehmen, die von denselben Personen kontrolliert werden wie die Gesellschaft.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Art Schulden aufnehmen und kann Schuldinstrumente sowie nicht verzinslichen PEC, CPEC, Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Wertpapieren ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, und jede Art finanzieller Operationen die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg- Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Innerhalb derselben Gemeinde kann der eingetragene Gesellschaftssitz durch einen Beschluss des Verwaltungsrats verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt ein und dreißig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je drei hundert zehn Euro (310,- EUR).

Alle Anteile wurden vollständig eingezahlt.

Jeder verfügbare Betrag des Anteilagios soll ausgeschüttet werden.

**Art. 6.** Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

**Art. 7.** Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

**Art. 8.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

**Art. 9.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

**Art. 10.** Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch mindestens drei Geschäftsführer geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; Vollmachten unter Verwaltungsratsmitgliedern sind erlaubt, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Geschäftsführern oder durch die alleinige Unterschrift jedweder Person(en) gebunden, der/denen eine solche Unterschriftsbefugnis durch den Verwaltungsrat übertragen worden ist.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme per Brief, Fernschreiben, Telefax oder E-Mail abgeben, welche schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Außerdem soll jedes Verwaltungsratsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern erlaubt, die anderen Verwaltungsratsmitglieder jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

**Art. 13.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 14.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 15.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

**Art. 17.** Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandats keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandats haftbar.

**Art. 18.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen Kommissar, welcher nicht Gesellschafter sein muss, überwacht, welcher von der Generalversammlung, die seine Vergütung festlegt, ernannt wird. Er kann beliebig durch die Generalversammlung der Gesellschafter abberufen werden.

Die Amtszeit des Kommissars wird von der Generalversammlung festgelegt, welche die Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten kann.

**Art. 19.** Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

**Art. 20.** Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

**Art. 21.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 22.** Jedes Jahr wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

**Art. 23.** Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

**Art. 24.** Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Zwischendividenden können jederzeit unter den folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden: (i) eine Zwischenbilanz wird vom Geschäftsführungsrat aufgesetzt; (ii) die Zwischenbilanz zeigt, dass genügend Profit und andere Reserven (inklusive Aktienprämie) zur Ausführung der Ausschüttung vorhanden sind; allerdings sollte der Betrag der auszuzahlen ist den Profit seit dem Ende des letzten Finanzjahres, für das die Bilanz angenommen wurde, vermehrt durch den vorgetragenen Profit und ausschüttbare Reserven aber reduziert durch vorgetragene Verluste und Summen, die in die gesetzliche Rücklage einzustellen sind, nicht überschreiten, (iii) die Entscheidung, Zwischendividenden auszuzahlen, wird von der Hauptversammlung der Gesellschafter innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Datum der Einrichtung der Zwischenkonten getroffen; (iv) die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft sind nicht beeinträchtigt, wenn die Vermögenswerte der Gesellschaft in Betracht gezogen werden; und (v) im Falle, dass die gezahlten Zwischendividenden die ausschüttbaren Gewinne am Ende des Bilanzjahres übertreffen, müssen die Gesellschafter den Überschuss an die Gesellschaft zurückerstatten.

**Art. 25.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und die von den Gesellschaftern ernannt werden, welche ihre Befugnisse und ihre Entschädigung festlegen.

**Art. 26.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften, verwiesen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Komparentin beschließt, dass die derzeit bestellten Verwaltungsräte (wie unten aufgelistet) der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer ihre Managementtätigkeiten weiterführen sollen:

- a) Herr Nico HANSEN, Gesellschaftsverwalter, geboren in Differdingen, (Großherzogtum Luxemburg), am 31. März 1969, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;
- b) Frau Sophie BATARDY, Privatangestellte, geboren in Lille, (Frank-reich), am 22. Januar 1963, beruflich wohnhaft in L-2311 Luxemburg, 55-57, avenue Pasteur;
- c) Herr Peter MATHIS, Gesellschaftsverwalter, geboren in Wolfenschiessen, (Schweiz), am 17. Januar 1953, wohnhaft in CH-8400 Winterthur, Sonnenbergstraße, 39.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr 1.820.- €.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12067. — Reçu 12 €, - (douze euros).

*Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 25. März 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008042554/212/315.

(080046094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

#### **Reckitt Benckiser S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.502.

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RECKITT BENCKISER S.à.r.l.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 39, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg number B 78 502, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 24, 2000, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated April 26, 2001, n° 306. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 17, 2005, published in the Mémorial, Recueil Spécial C dated October 14, 2005, n° 1041.

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the twenty nine million one hundred and one thousand three hundred and eighty-two (29,101,382) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of the Company's accounting year in order to make it begin on the first of March of each year and terminate on the last day of February of the following year;

2. Subsequent amendment of the article 15 of the by-laws to give it henceforth the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on March 1 and ends on the last day of February of each year."

3. Current accounting year.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend the Company's accounting year to make it begin on the first of March of each year and terminate on the last day of February of the following year.

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association in order to give it the following content:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on March 1 and ends on the last day of February of each year."

*Third resolution*

Exceptionally, the meeting decides that the current accounting year that started on December 1, 2007 shall end on February 29, 2008.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "RECKITT BENCKISER S.à.r.l.", (ci-après "la Société"), établie et ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, RCS Luxembourg n° B 78.502, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 26 avril 2001, n° 306. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné en date du 17 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C en date du 14 octobre 2005, n° 1041.

La séance est ouverte à Luxembourg et présidée par Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les vingt neuf millions cent un mille trois cent quatre-vingt deux (29.101.382) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de modifier l'exercice social pour le faire courir du 1<sup>er</sup> mars de chaque année au dernier jour du mois de février de l'année suivante.

2.- Modification subséquente de l'article 15 des statuts.

2.- Exercice social actuel.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale pour la faire débiter le 1<sup>er</sup> mars de chaque année et se terminer le dernier jour du mois de février de l'année suivante.

*Seconde résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts en vue de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale de la société débute le 1<sup>er</sup> mars et se termine le dernier jour du mois de février de chaque année."

*Troisième résolution*

Pour l'exercice courant de 2007, l'assemblée décide que l'exercice social qui a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2007 se terminera le 29 février 2008.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, le 05 mars 2008, Relation: LAC/2008/9479. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008042569/211/104.

(080045876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Skandinaviska Enskilda Banken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 10.831.

Les comptes annuels de l'établissement de crédit au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

*Skandinaviska Enskilda Banken S.A.*

P.O. Oerling / Lise-Merete Jorgensen

*Deputy Managing Director / Head of Legal*

Référence de publication: 2008042589/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06336. - Reçu 102,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080046150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**International Housing Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.474.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008042615/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05952. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080045813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.981.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of the month of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

Modaven & Co SCA (the "Company"), a société en commandite par actions, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 4 May 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 1 August 2007 number 1618 and registered with the Luxembourg trade and companies register (the "RCS") under number B128981, acting through Modaven S.à r.l., its commandité (the "Manager"), a société à responsabilité limitée with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the RCS under number B129088,

represented by M<sup>e</sup> Valérie Kopéra, maître en droit, acting as attorney of the Manager pursuant to the decision of the delegate of the Manager dated 6 March 2008 (the "Decision") (which shall remain annexed to the present deed in order to be registered therewith).

The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 25 May 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial of 13 August 2007 number 1711.

The appearing party, acting in his capacity as aforementioned, requested the notary to record as follows:

(i) Article 5 of the Articles provides as follows:

"[...]

5.3 The authorised unissued capital of the Company is set at one billion Euros represented by one billion Ordinary Shares. Any authorised but unissued Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication of the deed of the extraordinary General Meeting of Shareholders providing for the authorised share capital of the Company in the Mémorial. Out of the authorised share capital, the Manager is authorised to issue further Ordinary Shares (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to Ordinary Shares) up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time (pro rata in each Class then in existence) but without reserving any pre-emptive subscription rights for existing Shareholders of any Class as it may in its discretion determine within a period starting on the date of the extraordinary General Meeting providing for the authorised share capital (or thereafter renewal thereof) and expiring on the fifth anniversary of the date of publication of the minutes of such extraordinary General Meeting in the Mémorial. In the case of issues of Ordinary Shares within the authorised share capital the Manager shall have such issues recorded by notarial deed in accordance with law and this article 5 amended accordingly".

(ii) In accordance with the above mentioned provisions of the Articles and pursuant to the authorisation contained therein and the Company have, pursuant to the Decision, declared to the notary that the subscription to, and payment

for, 12,900 Ordinary Shares received and accepted by the Company from Modacin Luxembourg S.à.r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the RCS under number B 125434, one of the current shareholders of the Company, increased the share capital of the Company by an amount of twelve thousand nine hundred Euros (EUR 12,900) in order to raise it from its present amount of one hundred twenty seven thousand nine hundred and one Euros (EUR 127,901) to one hundred forty thousand eight hundred and one Euro (EUR 140,801) and has issued the twelve thousand nine hundred (12,900) new Ordinary Shares (as defined in the Articles) of a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "Shares"), being one thousand two hundred and ninety (1,290) class A shares, one thousand two hundred and ninety (1,290) class B shares, one thousand two hundred and ninety (1,290) class C shares, one thousand two hundred and ninety (1,290) class D shares, one thousand two hundred and ninety (1,290) class E shares, one thousand two hundred and ninety (1,290) class F shares, one thousand two hundred and ninety (1,290) class G shares, one thousand two hundred and ninety (1,290) class H shares, one thousand two hundred and ninety (1,290) class I shares and one thousand two hundred and ninety (1,290) class J shares for a total subscription price of one hundred twenty nine thousand Euros (€ 129,000).

The new Ordinary Shares have been fully paid-up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one hundred twenty nine thousand Euros (EUR 129,000) which has been allocated for an amount of twelve thousand and nine hundred Euros (€ 12,900) to the share capital account, an amount of one thousand two hundred and ninety Euros (EUR 1,290) to the legal reserve, and the balance of an amount of one hundred fourteen thousand eight hundred and ten Euros (EUR 114,810) to the freely available share premium account.

Evidence of the full payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

(iii) As a consequence, article 5.1 of the Articles and the first sentence of article 5.3 thereof will henceforth have the following wording:

"5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred forty thousand eight hundred and one Euros (€ 140,801) divided into

fourteen thousand and eighty (14,080) Class A Shares,  
 fourteen thousand and eighty (14,080) Class B Shares,  
 fourteen thousand and eighty (14,080) Class C Shares,  
 fourteen thousand and eighty (14,080) Class D Shares,  
 fourteen thousand and eighty (14,080) Class E Shares,  
 fourteen thousand and eighty (14,080) Class F Shares,  
 fourteen thousand and eighty (14,080) Class G Shares,  
 fourteen thousand and eighty (14,080) Class H Shares,  
 fourteen thousand and eighty (14,080) Class I Shares and

fourteen thousand and eighty (14,080) Class J Shares (being together referred to as the "Ordinary Shares") and one (1) management share (action de commandité) (the "Management Share"), each Share with a nominal value of one (1) Euro and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation. The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a "Share" or the "Shares".

"5.3 The authorised unissued capital of the Company is set at nine hundred ninety nine million nine hundred eighty seven thousand and one hundred (999,987,100) Euros represented by nine hundred ninety nine million nine hundred eighty seven thousand and one hundred (999,987,100) Ordinary Shares".

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at 3,500.- Euro.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Modaven & Co SCA (la "Société"), une société en commandite par actions, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 4 mai 2007 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 1<sup>er</sup> août 2007, numéro 1618, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le "RCS" sous le numéro B128981, agissant par l'intermédiaire de Modavan

S.à r.l., son commandité (le "Gérant"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite auprès du RCS sous le numéro B129088,

Représentée par Me Valérie Kopéra, maître en droit, agissant en tant que mandataire du Gérant en vertu d'une décision du délégué du Gérant datée du 6 mars 2008 (la "Décision") (qui restera annexées au présent acte pour être enregistrée avec lui).

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 25 mai 2007 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial du 13 août 2007, numéro 1711.

La partie comparante, ès-capacité qu'elle agit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'article 5 des Statuts prévoit ce qui suit:

"[...]

5.3 Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à un milliard d'euro (€ 1.000.000.000,-), représenté par un milliard d'Actions Ordinaires. Toutes les Actions Ordinaires autorisées, mais non émises, expireront cinq (5) ans après la publication de l'acte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prévoyant le capital social autorisé de la Société dans le Mémorial. Le Gérant est autorisé à émettre à partir du capital social autorisé des Actions Ordinaires supplémentaires (et/ou des instruments convertibles en actions ou donnant un droit de souscription aux Actions Ordinaires), dans la limite du capital social autorisé, en totalité ou en partie et, de temps à autre (au pro rata dans chaque Classe alors existante), mais sans réserver de droit de souscription préférentiel aux Actionnaires existants de toute Classe, qu'il peut déterminer à sa discrétion pendant une période commençant à la date de l'Assemblée Générale extraordinaire prévoyant le capital social autorisé (et par la suite, son renouvellement) et expirant le jour du cinquième anniversaire de la date de publication du procès-verbal de cette Assemblée Générale extraordinaire dans le Mémorial. Dans le cas d'émissions d'Actions Ordinaires dans les limites du capital social autorisé, le Gérant doit faire porter ces émissions dans un acte notarié conformément à la loi et le présent article 5 devra être modifié en conséquence."

(ii) Conformément aux dispositions des Statuts mentionnées ci-dessus et en vertu de l'autorisation y incluse, la Société a, en vertu de la Décision, déclaré au notaire que la souscription et le paiement des 12.900 Actions Ordinaires reçues et acceptées par la Société de Modacin Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du RCS sous le numéro B 125434, l'un des actionnaires existants de la Société, ont augmenté le capital social de la Société d'un montant de douze mille neuf cents Euros (EUR 12.900) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-sept mille neuf cent un Euros (EUR 127.901) à cent quarante mille huit cent un Euros (EUR 140.801) et a émis les douze mille neuf cents (12.900) nouvelles Actions Ordinaires (tel que défini dans les Statuts) d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (les "Actions"), représentant mille deux cent quatre-vingt-dix actions de classe A, mille deux cent quatre-vingt-dix actions de classe B, mille deux cent quatre-vingt-dix actions de classe C, mille deux cent quatre-vingt-dix actions de classe D, mille deux cent quatre-vingt-dix actions de classe E, mille deux cent quatre-vingt-dix actions de classe F, mille deux cent quatre-vingt-dix actions de classe G, mille deux cent quatre-vingt-dix actions de classe H, mille deux cent quatre-vingt-dix actions de classe I et mille deux cent quatre-vingt-dix actions de classe J pour un prix de souscription total de cent vingt-neuf mille Euros (EUR 129.000).

Les nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement libérées par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-neuf mille Euros (EUR 129.000) qui a été alloué pour un montant de douze mille neuf cents Euros (EUR 12.900) au compte capital social, un montant de mille deux cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 1.290) à la réserve légale, et le solde d'un montant de cent quatorze mille huit cent dix Euros (EUR 114.810) au compte prime d'émission librement distribuable.

Preuve du paiement intégral du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

(iii) En conséquence, l'article 5.1 des Statuts et la première phrase de l'article 5.3 auront désormais la teneur suivante:

"5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cent quarante mille huit cent un Euros (€ 140.801) divisé en

quatorze mille quatre-vingts (14.080) Actions de Classe A,  
quatorze mille quatre-vingts (14.080) Actions de Classe B,  
quatorze mille quatre-vingts (14.080) Actions de Classe C,  
quatorze mille quatre-vingts (14.080) Actions de Classe D,  
quatorze mille quatre-vingts (14.080) Actions de Classe E,  
quatorze mille quatre-vingts (14.080) Actions de Classe F,  
quatorze mille quatre-vingts (14.080) Actions de Classe G,  
quatorze mille quatre-vingts (14.080) Actions de Classe H,  
quatorze mille quatre-vingts (14.080) Actions de Classe I, et

quatorze mille quatre-vingts (14.080) Actions de Classe J, (étant ensemble désignées les "Actions Ordinaires") et une action de commandité (l'"Action de Commandité"), chaque Action ayant une valeur nominale de un (1) Euro et ayant les droits et obligations tels que prévus dans les présents Statuts. Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont ensemble désignées ci-après une "Action" ou les "Actions."

"5.3 Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à neuf mille neuf cent quatre-vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cents (999.987.100) Euros, représenté par neuf mille neuf cent quatre-vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cents (999.987.100) Actions Ordinaires."

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à 3.500,- Euros.

Après lecture faite à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en anglais, la partie comparante a signé le présent acte original ensemble avec nous, Notaire, qui a connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: V. KOPÉRA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2008. Relation: LAC/2008/10936. — Reçu six cent quarante cinq euros (0,50% = 645.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008042571/242/166.

(080045583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

#### **Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 129.914.

Im Jahr zweitausendundacht, am achtundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Ist die alleinige Aktionärin der Aktiengesellschaft "Assenagon Asset Management S.A.", (die "Aktiengesellschaft") eine société anonyme, mit Sitz in Luxemburg, R.C.S. Luxembourg B 129.914, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 3. Juli 2007, die Satzung wurde am 31. August 2007 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1854 veröffentlicht, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzutreten.

Die Versammlung beginnt um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Corinne LAMESCH, avocat à la cour, mit Berufsanschrift in L-2314 Luxemburg.

Dieselbe ernannt zum Schriftführer Herrn Christian LENNIG, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in L-2314 Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Pierre Alexandre DELAGARDELLE, avocat, mit Berufsanschrift in L-2314 Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die zwölftausendfünfhundert (12.500) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), welche das gesamte Kapital von hundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäß zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten gegenwärtiger Urkunde, mit welcher sie registriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die alleinige Aktionärin bestätigt, von der Tagesordnung Kenntnis zu haben, demgemäss ausdrücklich auf eine förmliche Einberufung verzichtet und sich zu dieser außerordentlichen Versammlung ordnungsgemäß einberufen erklärt.

III. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Beschlussfassung über die Erhöhung des Kapitals von derzeit einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) auf achthundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 875.000,-) durch die Ausgabe von fünfundzwanzigtausend (75.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie.

2. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien.

3. Abänderung des ersten Absatzes des Artikels 5 der Satzung aufgrund dieser Kapitalerhöhung wie folgt:

" **Art. 5. Kapital.** Erster Absatz: Das Gesellschaftskapital beträgt achthundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 875.000,-) eingeteilt in siebenundachtzigtausendfünfhundert (87.500) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), die alle vollständig eingezahlt sind."

#### 4. Sonstiges.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasst die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

##### *Erster Beschluss*

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 750.000,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Stand von einhundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 125.000,-) auf einen Betrag von achthundertfünfsiebzigttausend Euro (EUR 875.000,-) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von fünfsiebzigttausend (75.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie.

##### *Zweiter Beschluss*

Das Kapital wird wie folgt gezeichnet:

Die "Assenagon S.A.", eine société anonyme mit Sitz in 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, eingeschrieben beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer R.C.S. Luxembourg B 127.480, zeichnet fünfsiebzigttausend (75.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-) pro Aktie für einen Gesamtbetrag von siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 750.000,-).

Der Gesamtbetrag von siebenhundertfünfzigtausend Euro (EUR 750.000,-) steht der Aktiengesellschaft ab heute zur Verfügung wie es dem unterzeichnenden Notar bewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

##### *Dritter Beschluss*

Aufgrund der vorherigen Beschlüsse wird der erste Absatz von Artikel 5 der Satzung dementsprechend abgeändert, um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 5. Kapital. Erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital beträgt achthundertfünfsiebzigttausend Euro (EUR 875.000,-) eingeteilt in siebenundachtzigtausendfünfhundert (87.500) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-), die alle vollständig eingezahlt sind."

##### *Kosten*

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung erwachsen oder berechnet werden, wird auf zirka sechstausend Euro abgeschätzt.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. LAMESCH, C. LENNIG, P. A. DELAGARDELLE, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 3. März 2008, Relation: EAC/2008/3063. — Erhalten dreitausendsiebenhundertfünfzig Euro (750.000.- zu 0,5 % = 3.750.- EUR).

*Der Einnehmer (gezeichnet):* SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 20.März 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008042592/239/77.

(080045648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

#### **New Star Global Property Management (Luxembourg One) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 114.068.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50933 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008042908/211/11.

(080045951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Ipsyinvest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 52.535.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042610/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03626. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Laline S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 131.748.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008042618/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06487. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Sage, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 43.292.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008042621/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06485. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Fields Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 50.497.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

L-2011 Luxembourg 60, Grand-Rue

*International Tax Planners*

Signature

Référence de publication: 2008042637/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06556. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Solupro S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 6.671.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008042623/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06483. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Eberno, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 43.283.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008042626/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06481. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Plazza Investments & Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.  
R.C.S. Luxembourg B 100.540.

Le bilan clos au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à.r.l.

17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008042628/1652/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06829. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Patate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 86.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042662/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06513. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Villers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 20.451.

—  
*Dépôt rectificatif du 02.03.2007 n° 7/30798*

Le bilan modifié au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

*Le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2008042630/1103/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06896. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Fields Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 50.497.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

L-2011 Luxembourg 60, Grand-Rue

*International Tax Planners*

Signature

Référence de publication: 2008042640/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06558. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Allied Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 101.326.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008042663/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06490. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Stendhal Rouge S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 137.266.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh day of March.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HKLK 2008 Irrevocable Trust, a company having its registered office at 4550 New Linden Hill Road, Suite 200, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America, registered with, here represented by Carin Gebenius, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Stendhal Rouge S. à r. l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2008.

*Subscription and payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by HKLK 2008 Irrevocable Trust, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,800.- Euros.

*Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HKLK 2008 Irrevocable Trust, une société avec siège social à 4550 New Linden Hill Road, Suite 200, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Carin Gebenius, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Stendhal Rouge S. à r. l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de toute autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

HKLK 2008 Irrevocable Trust, prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.800.- Euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. GEBENIUS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2008. Relation: LAC/2008/10466. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 MARS 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008042877/211/401.

(080046142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Calyx Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 79.877.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2008.

*Pour la société*

PKF Weber & Bontemps

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2008042800/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07613. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080046305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**BT Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 89.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

Paul BETTINGEN

*Notaire*

Référence de publication: 2008042905/202/12.

(080045896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Royale Neuve II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 3 mars 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008042910/231/15.

(080045968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Entreprise de Construction Lemos Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 147, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 54.989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 mars 2008.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2008042907/223/12.

(080045938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Reigate Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.504.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 51052 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008042911/211/11.

(080045979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Eastern Property Investment 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.701.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 51033 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008042912/211/11.

(080045989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.398.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 48457 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008042913/211/11.

(080046198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Guardy Assets Network SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 97.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 11 mars 2008.

Frank MOLITOR

*Notaire*

Référence de publication: 2008042915/223/12.

(080046297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Emmetre Immobiliare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.449.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008042916/5770/12.

(080045966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**MERIDIAM Infrastructure (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.168.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2008.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2008042917/5770/13.

(080045999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**RB Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.609.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51073 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008042918/211/11.

(080046074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Vandus, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 131.119.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER

*Notaire*

Référence de publication: 2008042919/239/12.

(080045840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mars 2008.  
Jean-Joseph WAGNER  
Notaire

Référence de publication: 2008042921/239/13.  
(080045929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Tinsel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 515.440,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 121.180.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.  
Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2008042923/242/13.  
(080045959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Morgan Stanley Ursa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 132.600.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2008.  
Paul BETTINGEN  
Notaire

Référence de publication: 2008042924/202/12.  
(080046039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Gottardo Equity Fund (Lux) Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 78.718.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 51132 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008042926/211/11.  
(080046046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**LOGISTIS II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 90.606.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 50964 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008042927/211/11.

(080046061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Pilkington Luxembourg No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.413.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 mars 2008.

*Pour la société*

M<sup>e</sup> Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008042929/241/13.

(080046029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Chaos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 114.878.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 décembre 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 26 décembre 2007, que:

1. L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, des sociétés Myddleton Assets Limited et Langcraft Investments Limited, de leurs mandats d'administrateurs, et de la démission de la société Fidugroup Holding S.A.H., de ses mandats d'administrateur et administrateur-délégué.

2. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, et donne pouvoir au Conseil d'administration de nommer ce dernier à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

3. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ahmed Mechachti, employé privé, né le 3 juillet 1968 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. L'assemblée a pris acte de la démission de la société Fid'Audit UK Limited de son mandat de commissaire. Elle a décidé de nommer Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte, aux fonctions de commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 décembre 2007.

*CHAOS S.A.*

François Georges / Ahmed Mechachti

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008042343/5710/35.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04950. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Garage SCHROEDER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 204, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 33.370.

Le bilan du 01.01.2007 au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.03.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042065/1870/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07483. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**O-Two S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.929.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008042066/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05299. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Gozewijn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.473.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008042067/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05293. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Aurea Finance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 47.028.

L'an deux mille huit, le trois mars, à 10.00 heures.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AUREA FINANCE COMPANY" ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 47.028, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 1994, publié au Mémorial C numéro 252 du 27 juin 1994,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2076 du 24 septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PLANTEVIN, directeur, demeurant professionnellement à Steinsel.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre MARGUET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Steinsel.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie WEISSE, directrice, demeurant professionnellement à Steinsel.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification des alinéas premier et deuxième de l'objet social de la société, suite à l'autorisation n° 63/07 du gouvernement - Ministère des Finances conformément à la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, et conformément aux articles 14 et 15 de ladite loi modifiée du 5 avril 1993, afin de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet principal les opérations d'une entreprise d'investissement exerçant les fonctions de distributeur de parts d'OPC pouvant accepter ou faire des paiements, de professionnel intervenant pour compte propre, gérant de fortunes, commissionnaire, courtier en instruments financiers, conseiller en investissement telles que décrites par les articles 24, 24-1, 24-2, 24-3, 24-4, 24-7, 25, 29-1 et 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ainsi que les autres fonctions autorisées dans le cadre des fonctions énumérées ci-dessus dans le sens le plus large autorisé par la loi.

Elle peut notamment:

- recevoir et transmettre des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers;
- exécuter des ordres pour le compte de clients;
- négocier pour compte propre;
- gérer des portefeuilles;
- fournir des conseils en investissement; et plus généralement: ..."

2) Compléter l'alinéa 8 de l'objet social, afin de lui donner la teneur suivante:

- "- faire toutes opérations de placement, d'investissement, de prise de participation;
- faire toutes opérations en relation avec la domiciliation des sociétés."

B) Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie par-devant le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2008 n'a pu délibérer valablement, étant donné que le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint.

C) Que la présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 30 janvier 2008 (numéro 238) et 15 février 2008 (numéro 392);
- au journal "Le Quotidien" en date des 30 janvier 2008 et 15 février 2008; et;
- au journal "d'Wort" en date des 30 janvier 2008 et 15 février 2008.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

D) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des; actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire.

E) Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 12.500 actions, actuellement en circulation, 2.730 actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

F) Que conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

G) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Suite à l'autorisation n° 63/07 du gouvernement - Ministère des Finances, conformément à la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, et conformément aux articles 14 et 15 de ladite loi modifiée du 5 avril 1993, l'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet principal les opérations d'une entreprise d'investissement exerçant les fonctions de distributeur de parts d'OPC pouvant accepter ou faire des paiements, de professionnel intervenant pour compte propre, gérant de fortunes, commissionnaire, courtier en instruments financiers, conseiller en investissement telles que décrites par les articles 24, 24-1, 24-2, 24-3, 24-4, 24-7, 25, 29-1 et 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, ainsi que les autres fonctions autorisées dans le cadre des fonctions énumérées ci-dessus dans le sens le plus large autorisé par la loi.

Elle peut notamment:

- recevoir et transmettre des ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers;

- exécuter des ordres pour le compte de clients;
- négocier pour compte propre;
- gérer des portefeuilles;
- fournir des conseils en investissement; et plus généralement:

- acquérir et céder pour compte de tiers et pour son propre compte toutes valeurs mobilières, au porteur, à ordre ou nominatives, en ce compris les parts, actions, obligations, bons de caisse, certificats de parts de fonds de placement mobiliers ou immobiliers ou de tous autres instruments d'investissement, de même elle pourra acquérir et céder des participations, faire toutes opérations de courtage, participer à toutes émissions, souscriptions, prises ferme et syndicats, cette énumération étant énonciative et non limitative;

- prendre des participations directes ou indirectes par voie de souscription, achat de titres ou de droits sociaux, apports, création de sociétés nouvelles, fusion ou autrement, dans toute société ou entreprise;

- effectuer toutes opérations de change, toutes négociations de billets de banque, d'or et de métaux précieux;

- fournir des conseils en matière de placements et gérer des patrimoines pour compte de tiers, exploiter un bureau d'études en matière de placement mobiliers;

- recevoir en dépôt pour compte de tiers, toutes valeurs, qu'elle déposera auprès d'établissements financiers luxembourgeois ou étrangers pour qu'ils en assurent la conservation;

- faire toutes opérations de placement, d'investissement, de prise de participation;

- faire toutes opérations en relation avec la domiciliation des sociétés.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont susceptibles d'en favoriser le développement."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Steinsel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PLANTEVIN - MARGUET - WEISSE - J. SECKLER.

Enregistre a Grevenmacher, le 6 mars 2008, Relation GRE/2008/1115. — Reçu Douze euros 12,- €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008042309/231/110.

(080045272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

#### **Devera S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.616.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 30/09/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008042580/1670/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO05817. - Reçu 40,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080046268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Tristan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 66.486.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 MARS 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008042068/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05291. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Anatlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 79.782.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 MARS 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008042069/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05288. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Johder Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 79.801.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 MARS 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008042070/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05315. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 137.256.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the nineteenth of March.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert., registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr. Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it forms:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association

(hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

## **Art. 2. Corporate object.**

2.1 the object of the company is the holding of participation, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign countries, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Invista Real Estate Opportunity Fund Witney S.à r.l.'.

## **Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors, (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## **Art. 6. Share capital, shares.**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500.-), divided into twelve thousand five hundred (12.500) shares of ONE EURO (€ 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2. Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6. Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

**Art. 7. Management.****7.1 - Appointment and Removal**

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

**7.2 - Powers**

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

**7.3- Representation and Signatory Power**

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of two directors (gérants).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures**

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**7.5 - Liability of Directors (gérants)**

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15th day of the month of June, at 11 a.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - annual accounts.**

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year; the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and lost account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

*Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

*Subscription*

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133.

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1.500.-).

*Resolutions of the shareholder*

1. The Company will be administered by the following directors (gérants) for an undetermined period:
  - a) Mr. Ivo KUSTURA, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
  - b) Mr. Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
  - c) Mr. Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
  - d) Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.
3. The registered office of the Company shall be established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929,

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Invista Real Estate Opportunity Fund Witney Sàrl".

**Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - parts sociales.**

6.1 Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de UN EURO (€ 1.-) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non -associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

**Art. 7. Management.**

7.1 Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### 7.3 Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### 7.4 Président, Vice-président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. 11 peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conférence call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

### 7.5. Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

## **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 15<sup>ème</sup> jour du mois de juin à 11.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social - comptes annuels.**

## 11.1- Exercice Social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## 11.2- Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

*Souscription*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

*Résolutions de l'associé*

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

a) Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3. Le siège social de la Société est établi à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

45689

*Déclaration*

La notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. YANDE, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 mars 2008. Relation: ECH/2008/405. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents. 12500.- à 0,5% = 62,50 EUR.

*Le Receveur (signé):* Miny.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 mars 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008042891/201/412.

(080045970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**East-Lux Business Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.907.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 MARS 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042071/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05273. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080045464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Traitements et Salaires S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehlinge, 16, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 26.739.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 27 mars 2008.

*Pour Traitements et Salaires S.à r.l.*

World Hopper s.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008042585/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04438. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080046279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**BE Investco Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.259.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51165 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008042398/211/11.

(080045390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

---

**Finanzcosta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 96.714.

L'an deux mille huit, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINANZCOSTA S.A." ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.714, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1312 du 9 décembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Pablo RUIZ DE PERALTA, avocat, demeurant à Marbella, (Espagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a comme objet l'achat et la vente d'immeubles ainsi que l'intermédiation dans l'achat, la vente et la location d'immeubles.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

2.- Modification de l'article 8 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne en son sein un président qui a le pouvoir de convoquer les réunions du conseil d'administration et les préside. En cas d'empêchement du président, les réunions sont présidées par le membre du conseil ayant le plus d'ancienneté.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci. Il peut enfin donner pouvoir à toute personne pour l'accomplissement de tâches déterminées.

La délégation à un membre du conseil d'administration ou à un tiers est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première assemblée générale de la société peut elle-même procéder à la désignation d'un ou de plusieurs administrateurs délégués à la gestion journalière.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe du président du conseil d'administration et de l'administrateur délégué, soit par la signature de tous les administrateurs."

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; RUIZ DE PERALTA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2008. Relation GRE/2008/972. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008042324/231/81.

(080045454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

#### **Modasia Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 59.351.

#### *Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2008*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques RECKINGER, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile VOGT, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- ETAM S.A., avec siège social au 57-59, rue Henri Barbusse, 92614 Clichy Cedex, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Pierre MILCHIOR, avec adresse professionnelle au 57-59, rue Henri Barbusse, 92614 Clichy Cedex, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008042410/550/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Maréchalerie Goedert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7640 Christnach, 29, Hierheck.  
R.C.S. Luxembourg B 100.194.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 27 mars 2008.

*Pour Maréchalerie Goedert s.à r.l.*  
World Hopper s.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2008042586/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09296. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Axafil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 77.322.

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après, l'Assemblée) de la société anonyme, "AXAFIL S.A." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 77.322, constituée suivant acte notarié daté du 18 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 40 du 22 janvier 2001, à la page 1876.

Les statuts de la Société non pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Natacha DEMEY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Présentation et approbation du bilan et du compte des pertes et profits au 31 décembre 2007, ainsi qu'un bilan intérimaire de la Société arrêté au 06 février 2008.

2) Approbation d'une distribution de dividende d'un montant de quarante mille euros (40'000.- EUR).

3) Dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

4) Nomination de la société "VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

5) Détermination et fixation des pouvoirs du liquidateur dans le cadre des opérations de liquidation de la Société.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de cette liste de présence que toutes les mille (1'000) actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250'000.- EUR), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE d'approuver le bilan, ainsi que le compte de profits et pertes de la Société, arrêtés au 31 décembre 2007. Un bilan intérimaire de la Société arrêté au 06 février 2008 a été également soumis au notaire instrumentant pour être approuvé par l'Assemblée

Une copie dudit bilan au 31 septembre 2008 et une copie du bilan intérimaire au 06 février 2008, après signature "ne varietur" par tous les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent procès-verbal.

*Deuxième résolution*

Après avoir approuvé les bilans mentionnés à la résolution précédente l'Assemblée DECIDE de procéder à une distribution de dividende à hauteur de quarante mille euros (40'000.- EUR).

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE ensuite de procéder à la dissolution immédiate de la Société "AXAFIL S.A.".

L'Assemblée DECIDE de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

"VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 43 route d'Arlon, L-8009 Strassen (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 52.610).

*Cinquième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. CANNIZZARO di BELMONTINO, A. SCARCELLI, N. DEMEY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mars 2008. Relation: EAC/2008/3107. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008042597/239/78.

(080045189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Alginic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 41, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 82.574.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Mars 2008.

Pour Alginic S.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008042584/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09299. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Rotomade S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4902 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 96.695.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 7 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1274 du 3 décembre 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 66 du 17 janvier 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 avril 2004, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 666 du 30 juin 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 juin 2006, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1752 du 20 septembre 2006, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1239 du 22 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

*Pour Rotomade S.à.r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008042530/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06572. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

**Mosaïques asbl, Mosaïques, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 7.556.

STATUTS

En date du 27 février 2008, les membres fondateurs

Nom, Prénom, Adresse, Profession, Nationalité, Signature

Wirion Michèle, 83, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, Psychologue, Luxembourgeoise, Signature

Dias Ferreira De Almeida José, 56, rue de Guerlange, B-6791 Athus, Psychologue, Luxembourgeoise, Signature

Bremer Marie-Jeanne, 14, rue de Luxembourg, L-4833 Rodange, Psychologue, Luxembourgeoise, Signature

Bachmann Annemarie, 8, rue du Cardinal Billot, F-57480 Sierck-les-Bains, Psychologue, Luxembourgeoise, Signature

Seuic Nicole, 8, avenue Sainte Barbe, F-54780 Giraumont, Responsable du Foyer St Antoine, Française, Signature

Cahen Magali, 4, rue G.C. Marshall, L-2181 Luxembourg, Psychologue, Luxembourgeoise, Signature

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

**Chapitre I<sup>er</sup> : Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination «Mosaïques» association sans but lucratif, en abrégé «Mosaïques asbl». Elle a son siège à Luxembourg.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

- d'aider les migrants et réfugiés sur le plan psychologique et social;
- de dispenser des soins préventifs et curatifs en santé mentale à toute personne, de manière accessible tant du point de vue économique que culturel;
- de promouvoir la pratique clinique avec des personnes en exil et en psychologie transculturelle;
- d'étudier les effets psychologiques et sociaux des migrations et déplacements;
- de former des intervenants psychosociaux;
- de développer la participation citoyenne et l'autonomie des personnes qui s'adressent à elle;
- de promouvoir la collaboration entre les institutions ayant des intérêts similaires ou complémentaires.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

## Chapitre II: Membres

**Art. 5.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par un vote à la majorité simple du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite.

**Art. 6.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout membre qui omet de payer la cotisation lui incombant après 1 mise en demeure par courrier recommandé.

**Art. 7.** Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales à l'intérieur de l'association.

**Art. 8.** Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**Art. 9.** La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 200 euros.

## Chapitre III: Assemblées générales

**Art. 10.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

**Art. 11.** La convocation se fait au moins 7 jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée générale soit par lettre confiée à la poste, soit par courrier électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

**Art. 12.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Les propositions présentées par les membres sont à soumettre par écrit au comité au moins trois jours francs avant l'assemblée générale. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

**Art. 13.** Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- la modification des statuts;
- la nomination et révocation des administrateurs;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association.

**Art. 14.** Sauf les dispositions des articles 8 et 20 de la loi, les résolutions des assemblées générales se prennent à la majorité simple des voix. Il n'est pas loisible de faire état de plus d'une procuration écrite par membre actif présent à l'assemblée générale.

**Art. 15.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers soit par lettre confiée à la poste, soit par courrier électronique.

## Chapitre IV: Conseil d'administration

**Art. 16.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de trois années par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier au minimum, auxquels peuvent être adjoints 4 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Le nombre des administrateurs sera fixé par l'assemblée générale, statuant à la majorité des membres présents.

**Art. 17.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation du président ou du secrétaire ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

**Art. 18.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 19.** Le conseil d'administration est engagé envers les tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration. Il peut déléguer certaines responsabilités à un comité restreint dont il définit la composition et les pouvoirs spécifiques.

**Art. 20.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Aux fins d'examen, l'assemblée désigne 2 réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

**Art. 21.** En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires ou comparables.

**Art. 22.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

**Art. 23.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur,
- les recettes des activités de l'association

**Art. 24.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 27 février 2008.

Signatures

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2008042338/8713/103.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08667. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**Interlampe, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.371.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008042540/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06563. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---

**"Eat S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 92.014.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> J. Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 février 2003, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 426 du 18 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2008.

*Pour EAT S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008042532/1261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06580. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080045883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

---